



ENFANCE SANS BARREAUX

BULLETIN | Sept. 2021

ÉDITO

Chers partenaires,

Le programme Enfance sans Barreaux 2 s'était fixé comme objectif global de « *favoriser l'adoption de politiques globales en matière de justice juvénile respectueuses de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui intègrent la mise en place d'une justice réparatrice dans le traitement des litiges impliquants des enfants en conflit avec la loi* ».

En dépit d'un contexte international qui remet de plus en plus en cause l'universalité des droits de l'homme dont les droits de l'enfant font partie intégrante et de l'instabilité socio-politique - aggravée par la pandémie de Covid-19 - dans tous les pays où EsB2 s'est déroulé, les multiples initiatives menées ont convergé avec succès vers la réalisation de cet objectif.

Les journées publiques d'évaluation du programme ont, en effet, amplement témoigné de ces efforts et de leur impact au niveau des autorités publiques, des acteurs de la justice, des travailleurs sociaux, psychologues et éducateurs, des journalistes, des leaders commentaires et surtout de votre engagement auprès des enfants en conflit avec la loi, leurs familles et communautés. Des alliances stratégiques ont été tissées y compris avec les universités afin de capitaliser et pérenniser les connaissances acquises et partager les pratiques validées pendant ces années.

Des approches innovatives ont été également consolidées, en particulier l'explicitation du lien entre les principes de la justice réparatrice et de la résilience. Cette articulation féconde nous a déjà permis de mettre en œuvre des stratégies réparatrices qui méritent d'être diffusées et appréhendées par un public plus vaste ainsi que systématisées.

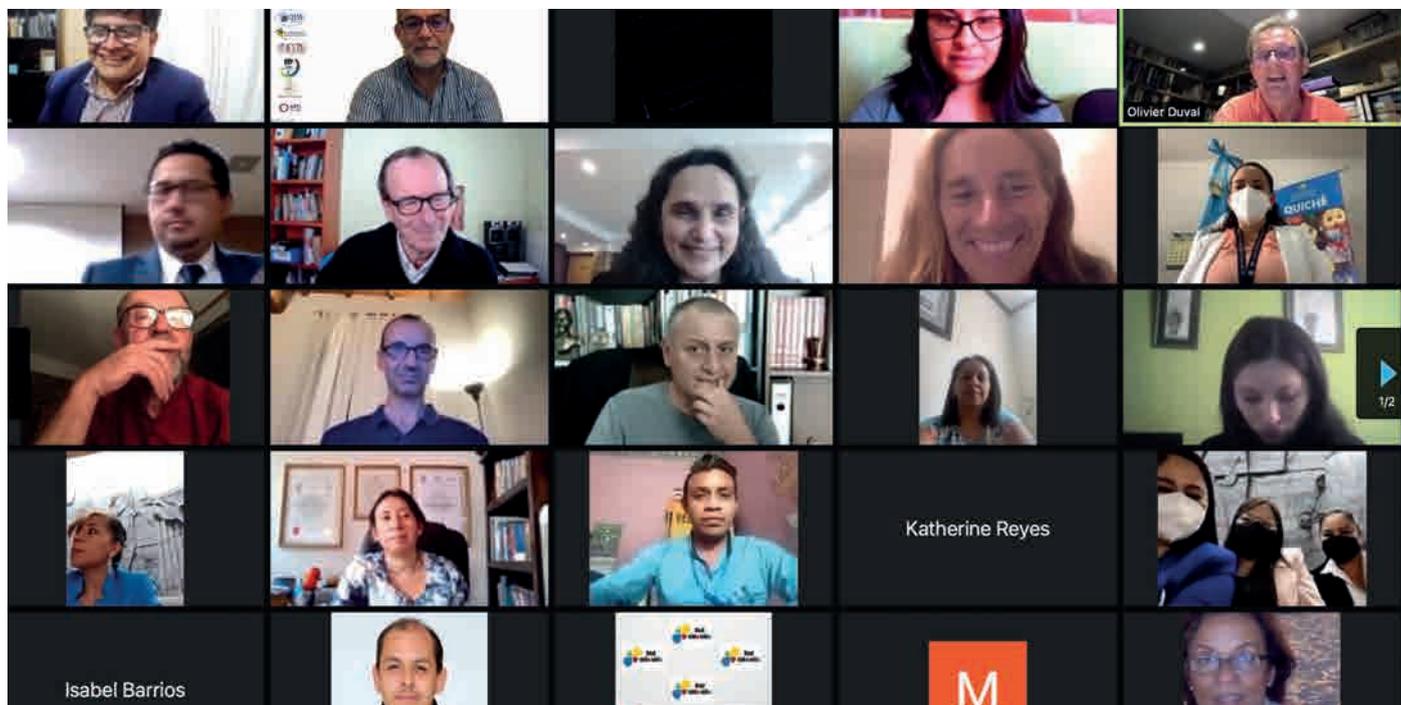
La fin d'un programme n'est bien sûr pas la fin de notre travail commun dans le domaine de la justice pour mineurs. Les recommandations que les évaluateurs externes vont formuler couplées de notre expertise nous permettront ainsi de continuer à avancer ensemble.

Soyez toutes et tous très sincèrement remerciés de votre collaboration et de votre mobilisation !

Alessandra Aula,
Secrétaire générale du BICE

AMÉRIQUE LATINE. CONFÉRENCE SUR LE PROGRAMME ENFANCE SANS BARREAUX

Le 8 septembre 2021, le BICE et ses partenaires d'Amérique latine du programme Enfance sans barreaux 2 (EsB2) ont organisé une journée internationale d'évaluation du programme.



Cette journée organisée en présentiel et via Zoom a réuni des autorités publiques, des organisations de la société civile et des jeunes qui ont bénéficié du programme et qui vivent aujourd'hui un processus de réinsertion sociale avec espoir et optimisme.

Alessandra Aula, secrétaire générale du BICE, a ouvert l'événement en soulignant l'importance de partager l'expérience vécue par les partenaires en Colombie, au Guatemala et au Pérou, de capitaliser l'effort et d'offrir publiquement les résultats tangibles d'un programme qui a eu un impact profond sur ses participants, jeunes et adultes. De son côté, Olivier Duval, président du BICE, a souligné le formidable travail réalisé par les partenaires latino-américains pour humaniser la justice des mineurs de la région dans une perspective de résilience, en les aidant à reprendre confiance dans leur capacité à se construire un avenir possible.

Objectifs dépassés, notamment en matière de formation des acteurs du pouvoir judiciaire

Paula Barrios, responsable des projets sociaux de l'Agence française de développement en Colombie, a, de son côté, souligné que les résultats du programme Enfance sans barreaux en Amérique latine ont dépassé les objectifs escomptés, notamment en ce qui concerne la formation des acteurs du pouvoir judiciaire. Ce travail, en coordination avec les autorités locales, a permis au BICE et à ses partenaires de renforcer les processus de justice réparatrice par la réconciliation entre les victimes, les auteurs et les communautés et la reconstruction du tissu social, ce qui contribue sans aucun doute à diminuer le taux de récidive dans la région.

María Consuelo Barletta, coordinatrice pour COMETA d'EsB à Lima, au Pérou, a souligné l'importance d'avoir accompagné des personnes spécialisées dans la justice pénale des mineurs, c'est-à-dire d'aider à développer les compétences liées à l'intervention des juges et des équipes techniques qui interviennent directement auprès des adolescents. En ce sens, elle a souligné que COMETA est aujourd'hui un acteur clé dans les processus visant à renforcer les compétences nécessaires aux juges et aux procureurs du Pérou pour mettre en œuvre des mesures alternatives à la détention, en vue de la déjudiciarisation des litiges impliquant des adolescents en conflit avec la loi pénale. En collaboration avec l'Académie de la Magistrature, COMETA a cherché à influencer sur la culture juridique des magistrats par le biais d'une méthodologie innovante et stimulante, les invitant à revoir leurs propres jugements à partir de l'approche de la doctrine de la protection intégrale, de la Convention relative aux droits de l'enfant et des normes internationales connexes, en leur faisant comprendre que la privation de liberté est totalement contraire à l'insertion sociale.

Renforcement des compétences des équipes multidisciplinaires qui travaillent auprès des enfants

Un autre aspect important à souligner dans le travail de COMETA a été le renforcement des compétences des équipes multidisciplinaires qui interviennent auprès des adolescents infracteurs, générant une évaluation des risques en vue d'une intervention différenciée. En utilisant la technologie numérique pendant la pandémie, COMETA a formé des travailleurs, des psychologues et des éducateurs sociaux des équipes techniques sur les modèles théoriques et pratiques d'intervention pour accompagner les jeunes vers la réinsertion sociale. Enfin, l'association a

essayé de générer une culture juridique conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Promotion de l'approche réparatrice par le plaidoyer et la sensibilisation

Engagé dans un travail de sensibilisation et de plaidoyer, l'ICCPG au Guatemala a mis en place des alliances avec les autorités au plus haut niveau pour proposer une justice réparatrice en phase avec les défis de la défense des droits de l'enfant dans ce pays.

À cet égard, Zoel Franco, coordinateur d'EsB, a analysé l'importance du plaidoyer et de la sensibilisation sociale, soulignant la nécessité de travailler aux niveaux familial, communautaire et pédagogique. La famille et la communauté doivent jouer un rôle fondamental dans la promotion de la réintégration des adolescents. Il est donc important que les organisations de la société civile, articulées avec les réseaux de soutien communautaire, travaillent en accord avec le système de justice pénale pour les mineurs, en promouvant une approche pédagogique qui favorise la prise en charge globale des adolescents en conflit avec la loi pénale.

Le programme Enfance sans barreaux a été un outil efficace pour promouvoir l'approche réparatrice dans le système guatémaltèque de justice pénale pour mineurs. Cet aspect a été ratifié par des personnalités du Pouvoir Judiciaire et du Secrétariat du Bien-être Social qui, lors de l'événement, ont exprimé l'importance de: disposer d'une coordination interinstitutionnelle qui renforce la spécialisation de tous dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence ; favoriser les processus de réparation qui travaillent sur le pardon comme outil pédagogique de réinsertion sociale ; et, enfin, incorporer les familles dans les processus d'accompagnement des adolescents, en respectant leur propre culture, en réparant ainsi les dommages causés à la victime, à la famille et à la société.

Des pratiques réparatrices développées et validées

Les RTC de Colombie, dont la coordinatrice EsB est Diana Shirley Herreño Bustos, se sont spécialisés dans l'accompagnement des adolescents en conflit avec la loi pénale depuis plus de 100 ans, grâce aux principes de leur fondateur Luis Amigó. C'est pourquoi le Père Wilson Restrepo, Directeur de l'OPAN-RTC, a souligné l'intérêt pour l'institution de continuer à travailler en réseau avec le BICE et ses partenaires pour continuer à offrir un soutien

approprié aux enfants, adolescents et jeunes en situation de vulnérabilité.

Diana Herreño a centré sa présentation sur les méthodologies et les outils pour mettre en œuvre la justice réparatrice, née d'une pratique qui a mûri en aidant les adolescents qui, à partir de 14 ans, commencent leur processus d'exécution d'une peine jusqu'à ce qu'ils aient purgé le temps déterminé par un juge, réussissant à transformer leur projet de vie de manière positive. Ce processus a nécessité la collaboration des juges, des procureurs, des officiers de police, des ONG, des familles et des communautés. Il n'a pas été facile de générer une culture réparatrice ; en effet, parler de pratiques réparatrices implique de travailler de manière cohérente avec des stratégies qui rassemblent tous les acteurs concernés pour résoudre le conflit. Toutefois, des pratiques réparatrices ont été développées et validées : déclarations affectives, renforcement des liens, construction d'histoires de vie, activités sportives, festival des talents et journées de soutien communautaire.

Un processus de justice réparatrice ne peut être mené à bien sans une planification et une évaluation appropriées. Il s'agit de processus d'intervention allant d'une étape d'accueil de l'adolescent, de renforcement de sa responsabilité pour le mal commis, de consolidation de ses valeurs et de préparation à la sortie. Les RTC ont ainsi réalisé une évaluation de leurs processus de justice réparatrice et ont constaté l'amélioration des relations des participants au programme dans la construction du tissu social, une meilleure approche des conflits et la réduction de la violence. La meilleure preuve en a été la participation à l'événement de deux jeunes bénéficiaires du programme, qui ont publiquement offert leur témoignage de vie.

Justice juvénile et résilience

OPA Niños Libres d'Arequipa, Pérou, coordonné par Roberto Cervantes, a axé sa présentation sur la pratique sur le terrain des approches de résilience. Conscient que la violence, dont beaucoup de ses formes sont structurelles, précède le recours à la justice des mineurs, OPA Niños Libres a mené un travail de plaidoyer grâce à l'expertise du BICE et au soutien du PRONACEJ, qui est l'institution du Ministère péruvien de la Justice et des Droits de l'Homme en charge des centres pour mineurs.

OPA Niños Libres a défini ainsi la résilience comme la capacité des personnes privées de liberté à surmonter les situations qui

bafouent leur présent et les empêchent de construire un avenir, le tout dans une approche fondée sur les droits. C'est pourquoi ils ont proposé que la détention des adolescents soit accompagnée d'une approche respectueuse et résiliente, capable de cicatrifier les blessures ouvertes.

À cette fin, le partenaire a présenté deux stratégies pour travailler avec des adolescents en conflit avec la loi pénale : la première est l'expérience du sport dans un environnement fermé, dans lequel les participants ont pu affronter leurs propres peurs et changer leurs perspectives, voire celles de leur propre famille. En devenant des sportifs de haut niveau, ils ont développé des processus résilients. Ensuite, le théâtre de marionnettes, en tant qu'expression artistique, leur a donné une voix, leur offrant un outil pour exprimer leurs propres histoires. Le témoignage recueilli par plusieurs participants à travers une vidéo a exprimé l'effet qu'a eu le travail sur l'affectivité des adolescents face à la violence.

Un programme qui a porté ses fruits, des efforts à continuer

Pour conclure l'événement, Norberto Liwsky, d'Argentine, ancien vice-président du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, et Bruno Van der Maat, de l'université Santa Maria d'Arequipa, au Pérou, ont évoqué les éléments les plus significatifs, identifiés au cours des présentations.

Norberto Liwsky a reconnu l'importance d'un programme comme Enfance sans Barreaux qui a trouvé la bonne articulation et les partenaires pour réussir. Il a attiré l'attention sur la réalité des enfants et des adolescents en Amérique latine qui sont stigmatisés et mis à l'écart de la société bien avant d'atteindre les barreaux. C'est pourquoi il est important de continuer à promouvoir des mesures non privatives de liberté, en faisant confiance au potentiel des adolescents, en leur offrant des expériences réparatrices et résilientes, avec le soutien des familles et des communautés.

Bruno Van der Maat, pour sa part, a souligné l'importance de la participation de tous les acteurs, les engageant à travailler à partir d'une approche fondée sur les droits. Le programme Enfance sans barreaux a prouvé sa capacité innovante à respecter les adolescents, en considérant l'importance de leurs émotions dans la lutte contre la violence. L'avenir du programme dépendra toujours d'un effort multidisciplinaire entre différents acteurs.

CONFÉRENCE DE CLÔTURE EN AFRIQUE

Une rencontre pour clore le programme EsB2 a été organisée en présentiel et distanciel entre les quatre partenaires africains (Côte d'Ivoire, Mali, RDC et Togo).



Les lundi 6 et mardi 7 septembre 2021 s'est déroulée la conférence de clôture EsB2, pour les quatre partenaires africains du programme : BNCE-Mali, BNCE-RDC, BNCE-Togo et DDE-CI, sous l'animation du BICE. Elle a été ouverte par la secrétaire générale et le président du BICE qui ont remercié les bailleurs et les autorités qui ont accueilli le projet. Au total 80 participants ont pu suivre les échanges, en présentiel et par Zoom.

Regard croisé

La 1^{re} matinée a permis un regard croisé dans chacun des pays entre une bonne pratique développée durant le programme et l'analyse du contexte juridique et institutionnel par une autorité nationale : au Mali, Djeneba Diakité, conseillère au ministère de la Justice en charge de la justice juvénile, en RDC, Charly Bepaly, conseiller à la Cour d'appel, en Côte d'Ivoire, le Commissaire Zomi Tia, sous-directeur de la direction de la Lutte contre la traite des enfants et de la délinquance juvénile et, enfin, au Togo, Mama Raouf Tchagnao, directeur de la direction de l'Accès au droit et à la justice du ministère de la Justice.

Ainsi, le BNCE-Mali a explicité sa pratique visant à offrir un appui juridique aux ECL par un assistant juridique et un avocat. Le BNCE-RDC a présenté le rôle d'accompagnement des comités locaux de protection de l'enfance (CLPE) qui sont désormais autonomes pour renouer le lien parent-enfant et pour accompagner les retours dans la communauté. Ce retour est plus aisé, notamment grâce à la pratique

des Groupes de parole développée par DDE-CI permettant l'expression des adolescents dans le cadre des ateliers de psycho-éducation qui facilitent la prise de conscience des jeunes de leurs actes. Enfin, le BNCE-Togo a présenté sa pratique sur les niveaux de suivi de la réinsertion et de l'accompagnement pour éviter la récidive.

Parmi les recommandations émises, il faut retenir :

- Pour la justice réparatrice, d'élaborer des stratégies nationales de justice juvénile pour une meilleure coordination des interventions, d'officialiser le rôle des CLPE et de soutenir leur fonctionnement.
- Pour les mécanismes de réinsertion des enfants en conflit avec la loi, il est indispensable de promouvoir le para-juridisme en vue de renforcer l'assistance juridique pour les ECL, de développer auprès des agents sociaux étatiques la psycho-éducation pour aider les ECL à grandir avec des repères qui les guideront dans leur vie et d'assurer et planifier un suivi de réinsertion des enfants, en milieu ouvert, rapproché selon les besoins.

La 2^e matinée a été ouverte par les quatre directeurs exécutifs des organisations partenaires qui se sont félicités de l'alliance avec le BICE et des acquis du projet. Des remerciements ont été à nouveau présentés à l'attention de chaque corps de métier et autorités impliqués dans la justice juvénile. Le BICE a introduit les principales activités réalisées puis, les partenaires ont présenté les acquis qui pourront perdurer une fois EsB terminé.



RDC

Par exemple, au titre du résultat 1 du projet, les quatre réseaux de mise en œuvre créés sous EsB1 et EsB2 ont été identifiés comme désormais dynamisés et en voie d'autonomisation. Tous ont reconnu la meilleure connaissance par les acteurs de la justice de la justice juvénile réparatrice, notamment grâce aux publications juridiques du BICE, même si elle reste encore difficile à mettre en œuvre par manque de moyens, notamment en ce qui concerne l'exécution des alternatives à la détention en nombre suffisants.

Face aux mutations régulières des fonctionnaires qui mettent en difficulté les acquis des formations dispensées et des partenariats établis, il est nécessaire d'intégrer des modules spécifiques dans les formations tant initiales que continue des acteurs. Concernant le résultat 2 du projet et l'accompagnement psychosocial des ECL, les partenaires ont beaucoup collaboré avec les agents sociaux étatiques pour un partage et une transmission des compétences, en particulier pour renforcer la parentalité positive et responsable.

Les principales avancées

La situation des ECL en détention a été améliorée de façon significative au Centre d'observation des mineurs (COM) d'Abidjan et au nouveau Centre d'accès au droit et à la jus-

stice pour enfants (CADJE) de Lomé. Le défi principal est la poursuite des bonnes pratiques surtout en termes de suivi de réinsertion et le déploiement au-delà des capitales.

Pour le résultat 3, tous les partenaires ont constaté une excellente collaboration avec les journalistes, désormais spécialisés sur les droits des enfants et qui se réunissent à cet effet. Ils rédigent des articles non stigmatisants envers les ECL et participent à la diffusion de leurs droits. La population est progressivement sensibilisée, mais reste encore méfiante vis-à-vis de ces enfants. Il faudra poursuivre l'explicitation de la vie des ECL, grâce à l'engouement des journalistes et les sensibilisations des CLPE auprès des communautés de retour des ECL.

Enfin, pour le résultat 4, les partenaires ont apprécié les rencontres et formations régionales à Grand Bassam, à Abidjan et à Lomé qui ont permis d'apprendre les uns des autres. En outre, les multiples démarches de plaidoyer couronnées le plus souvent de succès et les publications élaborées ont été considérées comme des acquis pérennes du programme.

Les deux matinées ont été clôturées par Abraham Bengaly, président du BNCE-Mali, qui a fait, avec brio, un compte rendu synthétisé des échanges.



Côte d'Ivoire

LES ORGANISATIONS PARTENAIRES

“

Le programme Enfance sans barreaux a pour objectif le développement et la promotion de systèmes de justice juvénile prévoyant l'utilisation de mesures de substitution à la privation de liberté, afin de favoriser la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi.

”



Religiosos Terciarios Capuchini



Por una cultura de justicia y equidad.



OPA - Niños Libres



Avec le soutien de :



et de généreux donateurs privés



www.bice.org

Bureau International Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant
Pour chaque enfant, un avenir